

Utilisation des casiers pour les élèves du cycle 3

En 9^e année, chaque élève se voit attribuer un casier personnel numéroté pour y déposer ses affaires d'école qu'il conserve jusqu'à la fin de sa scolarité. Celui-ci lui est attribué par le secrétariat et une liste officielle est établie et tenue à jour par ce dernier.

Pour les verrouiller, les élèves utilisent leur propre cadenas (que nous recommandons à code). Au besoin, le secrétariat en propose à la vente à CHF 5.00 (dans la limite des stocks disponibles).

Charte d'utilisation

Chaque élève s'engage à :

- ne pas l'échanger (sauf exceptions annoncées et accordées par le secrétariat).
- en prendre soin et en maintenir une bonne salubrité (nourriture et affaires de sport).
- n'y laisser que son matériel scolaire (cahiers, livres, affaires de sport, pique-nique pour le dîner, etc). Il doit y être rangé quand il n'est pas possible de le laisser en classe.
- ne pas y oublier les affaires dont j'ai besoin pour le cours suivant.
- ne pas perdre la clé de mon cadenas (ou le code) ou d'en assumer la responsabilité.
- ne pas l'abîmer ou le salir et pareillement pour ceux de mes camarades.
- ne pas le "personnaliser" et ne rien y afficher.
- ne pas oublier de le refermer avec mon cadenas (et d'en reprendre la clé).
- ne pas y déposer de produits illicites (tabac, cannabis, alcool, etc).
- respecter les horaires d'utilisation : avant, entre et après les leçons (en respectant les sonneries).

Et est conscient que :

- en cas de contenu suspect et à tout moment, le casier peut être ouvert par un membre de la direction ou de l'administration. Au besoin, l'école se réserve le droit de casser le cadenas au frais de l'élève.
- en cas de vol, l'école n'assume aucune responsabilité. Le casier doit toujours être fermé avec le cadenas.
- L'élève répond des éventuels dommages et salissures. Toute dégradation sera facturée et entraînera des sanctions.

Par la signature en page 5 de l'agenda, chaque élève s'engage à respecter ces points et pourraient se voir retirer l'usage d'un casier dans le cas contraire.